



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026  
SEANCE ORDINAIRE  
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

---

**sous la présidence de Monsieur Bruno LEHMANN**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux Conseillers le mercredi 27 février 2026.

**Présents** : M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers, Sébastien KRUGLER, Marie LOEFFEL, Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, Patrick WEISS, Fabienne FUCHS et Emmanuel HIRTH.

**Absents excusés et représentés** :

M. Dominique LAGEL a donné procuration à Mme Laurence WEISS.  
Mme Katia ZIEGLER-GAERTNER a donné procuration à M. Bruno LEHMANN.  
M. Yannick ZIEGLER a donné procuration à Mme Marie-Paule MORIN.

---

**Ordre du jour** :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04.11.2025.**
- 3. Information du Conseil Municipal – Décision du Maire prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT.**
- 4. Déconstruction et désamiantage du préau dans la cour de l'école.**
- 5. Forêt : Acquisition propriété boisée – Lieu-dit BEI DER MUHLE (section 35 parcelles 27.et 36)**
- 6. Tarif régie de recettes.**
- 7. Rétrocession d'une concession funéraire à la Commune.**

- 
8. **Contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME (Filière REP Tabac) : Approbation du principe et délégation de gestion au Syndicat Mixte de Thann – Cernay (SMTC).**
  9. **Compte Financier Unique (CFU.)**
  10. **Affectation du résultat 2025.**
  11. **Impôts locaux : taux 2026.**
  12. **Budget primitif 2026.**
  13. **Rapports de réunions et commissions.**
  14. **Divers.**
- 
- 

**1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme Marie LOEFFEL assistée par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie) sont désignées secrétaires de séance.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2025.**

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2025, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire et procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**3. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL – DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.**

M. le Maire expose au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **Mouvement de crédits** : Réalisation du virement de crédits n°3 relatif au budget de l'exercice 2025.
- **Don manuel** : Acceptation d'un don non affecté d'un montant de 6 405 €, versé par l'Association de Gestion de la Salle des Fêtes (AGS).
- **Trésorerie** : Ouverture d'une ligne de crédit de 80 000 € auprès du Crédit Mutuel, conformément aux délégations consenties par l'assemblée.

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble de ces décisions.

#### **4. DECONSTRUCTION ET DESAMIANTAGE DU PREAU DANS LA COUR DE L'ECOLE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le préau de l'école communale, propriété de la commune, doit faire l'objet de travaux de déconstruction et de désamiantage.

Ce bâtiment, édifié il y a plusieurs décennies, présente des risques avérés liés à la présence d'amiante, confirmés par un diagnostic réglementaire, ainsi qu'un état de dégradation avancé compromettant la sécurité des usagers, notamment des enfants et du personnel enseignant.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de déconstruction et de désamiantage du préau de l'école communale, rendu nécessaire par la présence d'amiante et l'état dégradé de l'ouvrage,

**Vu** les devis et estimations financières établissant le coût prévisionnel des travaux,

**Vu** le plan de financement prévisionnel joint à la présente délibération,

**Considérant** que les travaux sont indispensables pour garantir la sécurité des usagers et la conformité réglementaire des bâtiments scolaires,

**Considérant** que le montant de l'opération représente une charge financière importante pour la collectivité,

**Considérant** qu'il est opportun de solliciter une aide financière exceptionnelle de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

**Considérant** que ces travaux s'inscrivent en amont du projet de construction d'une chaufferie biomasse et de création d'un nouveau préau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

**APPROUVE** le projet de déconstruction et de désamiantage du préau de l'école.

**ARRETE** le plan de financement prévisionnel de l'opération, lequel s'établit comme suit :

<b>Poste</b>	<b>Montant HT (€)</b>
Coût total prévisionnel des travaux	11 000.00 €
Subvention demandée au titre de la DETR	5 500.00 €
Autofinancement communal	5 500.00 €

**SOLLICITE** une aide financière exceptionnelle de l'Etat au titre de la DETR.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## **5. FORET : ACQUISITION PROPRIETE BOISEE – LIEU-DIT BEI DER MUHLE (section 35 parcelles 27 et 36).**

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de terrains boisés situés au lieu-dit « Bei der Muhle ». Ces parcelles appartiennent actuellement à **Mme WADEL dit BITSCH Marthe**, inscrite au Livre Foncier de la commune. Cette acquisition s'inscrit dans la politique de gestion foncière et forestière de la municipalité. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- **Section 35 n° 27** : contenance de 4 ares 52 centiares.
- **Section 35 n° 36** : contenance de 0 are 29 centiares.  
Soit une surface totale de 4 ares 81 centiares.

Le prix de vente a été convenu à **62,00 € l'are**, ce qui porte le montant total de l'acquisition à **298,22 €**.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code des Propriétés de la Personne Publique ;

**Considérant** l'intérêt communal que présente l'intégration de ces parcelles au domaine forestier ou foncier de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

**DÉCIDE** de procéder à l'acquisition des terrains situés à Schweighouse-Thann cadastrés section 35 n° 27 (4a 52ca) et section 35 n° 36 (0a 29ca) au lieu-dit « Bei der Muhle », pour un montant total de 298,22 €.

**PRÉCISE** que les frais d'acte et les droits de mutation seront à la charge de la commune.

**CHARGE** l'office notarial SCP Théodore WALTMANN et Pauline BACANY, notaires à Cernay, de la rédaction de l'acte authentique d'acquisition.

**DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire de signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ladite acquisition.

## **6. TARIF REGIE DE RECETTES**

- Vu** la délibération du 14 décembre 2004 instituant une régie de recette de photocopies ;
- Vu** la délibération du 28 janvier 2009 élargissant la nature des produits à encaisser sous forme de diverses menues recettes d'un montant inférieur à 200.00€ TTC ;
- Vu** la délibération du 03 octobre 2012 instituant l'encaissement des ventes de livres de Schweighouse-Thann dans cette régie ;
- Vu** la délibération du 30 novembre 2022 décidant d'intégrer l'encaissement de la consigne des gobelets réutilisables non restitués ou endommagés dans la régie de recettes ;
- Vu** la délibération du 20 janvier 2025 décidant de maintenir et d'appliquer les tarifs proposés ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** de maintenir et d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2026 :

- Photocopie noir et blanc                      0.15 € l'unité

- Photocopie couleur 0.20 € l'unité
- Livre sur Schweighouse-Thann 32.00 € l'unité
- Consignes gobelets réutilisables 1.00 € l'unité  
(non restitués ou endommagés)

## **7. RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE A LA COMMUNE**

**Vu** le document de rétrocession de la concession funéraire n° A-003, en date du 19 juin 2025 ;  
**Vu** l'exhumation du corps réalisée le 17 juin 2025 ;

**Considérant** que cette sépulture est désormais libre de tout corps et de toute concession en cours ;

**Considérant** que M. le Maire, en vertu du Code général des collectivités territoriales, est autorisé à reprendre les sépultures rétrocédées à la commune et à remettre en service le terrain ainsi libéré ;

### **Emplacement concerné :**

Rangée n° A — Tombe n° 003

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le principe de rétrocession à la commune de la concession funéraire n° A-003, dont les bénéficiaires ont renoncé à l'usage.

**INFORME** qu'à compter de ce jour, aucune nouvelle inhumation ne pourra avoir lieu dans cette sépulture jusqu'à sa réattribution à de nouveaux concessionnaires.

**PRECISE** que, dans le cadre de la procédure de rétrocession engagée depuis 2024, la commune sollicitera des devis afin d'évaluer le montant global des travaux de démontage des sépultures rétrocédées ou abandonnées.

**CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives afférentes.

## **8. CONTRACTUALISATION AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME (FILIERE REP TABAC) : APPROBATION DU PRINCIPE ET DELEGATION DE GESTION AU SYNDICAT MIXTE DE THANN – CERNAY (SMTC).**

### **Exposé**

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20 % d'ici 2024

- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :

- **Sensibiliser** : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- **Améliorer** : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- **Soutenir** : Soutien financier au titre du nettoyage des rues
- **Assurer** : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Bien que la compétence en matière de propreté (nettoyement de la voie publique) relève de la Commune de Schweighouse-Thann, il a été convenu entre les communes membres du Syndicat Mixte de Thann Cernay compétent en matière de collecte des déchets, de confier à ce dernier la gestion et la signature du contrat avec ALCOME dans un objectif de mutualisation, d'efficacité opérationnelle et de cohérence territoriale.

Le Syndicat Mixte de Thann Cernay est compétent en matière de collecte des déchets.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

**Vu** Les articles L. 541-10 et L.541-10-1 du Code de l'Environnement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le principe de contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME au titre de la filière REP tabac, en faveur de la réduction des déchets de mégots dans l'espace public.

**DECIDE** de confier au Syndicat Mixte de Thann – Cernay la gestion de ce contrat, bien que la compétence "propreté" reste communale. À ce titre, le Syndicat Mixte de Thann – Cernay assurera, au nom de la commune, les relations avec ALCOME et la mise en œuvre des actions prévues au contrat, et ce jusqu'à l'échéance de l'agrément d'ALCOME.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délégation de gestion.

**PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'une transmission officielle au Syndicat Mixte de Thann – Cernay qui se chargera de la transmission à l'éco-organisme ALCOME pour formaliser la prise en charge.

## **9. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1612-12 ;

**Vu** l'avis de la commission des Finances ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Schweighouse-Thann ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Schweighouse-Thann ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de

la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** que, M. le Maire a quitté la séance et que le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Mme Marie-Paule MORIN, Adjointe au Maire ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 305 393.89 €	455 260.00 €	1 760 653.89 €
	Recettes réalisées	137 254.30 €	489 413.58 €	626 667.88 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 273 413.50 €	610 163.94 €	1 883 577.44 €
	Dépenses réalisées	229 462.08 €	444 552.90 €	674 014.98 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-92 207.78 €	44 860.68 €	-47 347.10 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-31 980.39 €	154 903.94 €	122 923.55 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-124 188.17 €	199 764.62 €	75 576.45 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-124 188.17 €	199 764.62 €	75 576.45 €

**Considérant** les éléments susvisés ;

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés ; M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Schweighouse-Thann.

**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**10. AFFECTATION DU RESULTAT 2025.**

Après avoir examiné le Compte Financier Unique (CFU), statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique (CFU), fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **199 764.62 €**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité** des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		44 860.68 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		154 903.94 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser)		<b>199 764.62 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-124 188.17 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		00.00 €
Besoin de financement F (si D+E négatif)	=D+E	-124 188.17 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>199 764.62 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		124 188.17 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		75 576.45 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00€

**11. IMPOTS LOCAUX : TAUX 2026.**

**Vu** les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts ;

M. le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

En conséquence M. le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

**FIXE** pour l'année 2026 les taux suivants :

- TH (Taxe d'Habitation) : 8,95 %
- TFB (Taxe Foncière Bâtie) : 26 %
- TFNB (Taxe Foncière Non Bâtie) : 50,4 %

**CHARGE** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## **12. BUDGET PRIMITIF 2026.**

La parole est donnée à Mme l'Adjointe aux Finances, Mme Marie-Paule MORIN pour la présentation du budget primitif 2026.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,

**Vu** le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) relatif à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 ;

**Considérant** que l'application du référentiel M57 implique le respect des règles de calendrier budgétaire prévues à l'article L.5217-10-4 du CGCT, notamment la communication du projet de budget aux conseillers municipaux au moins douze jours avant son examen ;

**Considérant** que le budget primitif a été présenté à l'ensemble du Conseil Municipal lors d'une Commission Réunie le lundi 16 février 2026 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **avec 13 voix pour et 2 contre** ;

**ADOpte** le budget primitif 2026 de la commune arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : **845 879.45 €** en équilibre des dépenses et des recettes.

Section d'investissement : **1 630 713.68 €** en équilibre des dépenses et des recettes.

**AUTORISE** M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

## **13. RAPPORTS DE REUNIONS ET COMMISSIONS.**

### **13.1 – Rapports de réunions et évènements.**

- le 16.11.2025 : Assemblée Générale de l'UNC à Aspach-le-Bas.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président – Approbation du P.V de la dernière Assemblée Générale – Rapport financier – Intervention des commissaires aux comptes – Décharge au Trésorier – Renouvellement des réviseurs aux comptes – Cotisations

2026 – Renouvellement du comité – Rapport moral du Président – Prises de paroles par les officiels – Divers.

L'UNC compte actuellement 24 membres.

- le 20.11.2025 : Comité Directeur du SIAEP.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 mars 2025 – Volumes pompés et facturés – Niveau Nappe – Etat des fuites – Travaux – Budget – Convention CCTC – Admission en non-valeur – Vente véhicule – Commission Locale de l'Eau (CLE) – Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » – Protection sociale complémentaire – Rencontre avec l'Agence de l'eau – Actualisation des taux de redevances de l'Agence de l'eau – Divers (– Analyse eau – Fresque).

- le 22.11.2025 : Plantation des arbres au Verger des écoles organisée par l'Association des Bouilleurs de Cru et la Commune. Un moment convivial pour 8 enfants.

- le 25.11.2025 : Comité directeur SSPD

Mme l'Adjointe Laurence WEISS y a assisté.

Ordre du jour : – Approbation du dernier compte-rendu – Point rentrée 2025-2026 – Révision grille tarifaire – Mise à jour Règlement Intérieur – Délibération Prévoyance : renouvellement convention de participation avec le C.D.G.68 – Protection sociale complémentaire « santé » – Règlement intérieur – Orientation budgétaire 2026 – Divers.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) accueille actuellement 298 élèves. Cette tendance à la baisse devrait s'accroître dans les années à venir, laissant présager une fermeture de classe. En parallèle, les services périscolaires atteignent régulièrement leur capacité maximale, avec un pic de fréquentation s'élevant à 170 enfants certains jours de la semaine.

- le 26.11.2025 : Décoration du sapin de Noël à Thann, par l'équipe des Décofolies, sur le thème de la forêt des contes.

- le 27.11.2025 : Comité Directeur du SMABVD.

Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER et M. Emmanuel HIRTH y ont assisté.

Ordre du Jour : – Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2025 – Présentation de la société SAUR en présence de leurs représentants – Adhésion à la convention de participation risque « Prévoyance » mise en place par le Centre de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « Prévoyance » – Redevance d'assainissement du 1<sup>er</sup> semestre 2026 – Divers (– Point d'étape sur le chantier déconstruction du bassin d'orage d'Aspach-Michelbach – Prospective financière portant sur la programmation pluriannuelle désinvestissements du SMABVD – Enlèvement du filet anti-macrodéchets du déversoir d'orage du collège de Burnhaupt-le-Haut).

- le 28.11.2025 : Inauguration du marché de Noël à Thann.

- le 29.11.2025 : Collecte de la Banque Alimentaire au Dorfhisla. 141 kg de denrées ont été collectées. Une hausse de quantité de dons, par rapport à l'année précédente, a été constatée (127 kg en 2024).

- le 03.12.2025 : Conseil Syndical SMTC.

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – **Adoption du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025** – Administration générale (– Protection sociale complémentaire : Adhésion à la convention de participation risque « Prévoyance » et participation financière de la collectivité – Participation

au ticket restaurant) – **Finances** (– Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Décision budgétaire modificative N°2– Fixation de la contribution des collectivités : proposition 2026 – Fixation des tarifs applicables à partir du 1er janvier 2026 – Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026) – **Divers** (– Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil syndical – Retour sur les Journées Territoire Réduire+ et le Congrès Amorçé – Concours photo – Guide de collecte 2026 – Dates des Bureaux et Conseils 2026).

- le 05.12.2025 : Fête du St Nicolas, organisée dans la cour de l'école, qui a connu un grand succès. Merci à tous les bénévoles qui ont aidé à préparer cette fête.

- le 19.12.2025 : Sortie au parc de Wesserling pour les jeunes de 6 à 14 ans offerte par la commune.

- le 04.01.2026 : Repas des aînés.

- le 09.01.2026 : Vœux du Maire à la Salle des Fêtes.

- le 06.02.2026 : Assemblée Générale de l'Association de Gestion de la Salle des fêtes (AGS). M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Lecture et approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 7 février 2025 – Rapport d'activité locative – Rapport d'activité associative – Rapport financier – Rapport des réviseurs aux comptes et approbation des comptes – Composition du bureau – Projets et travaux 2026 – Divers.

Une baisse de la consommation électrique de 3 400 Wh suite au passage au led a été constatée.

Le montant disponible fin 2025 est de 25 767 €.

- le 10.02.2026 : Comité syndical du Syndicat Mixte de la Doller.

M. le Conseiller Emmanuel HIRTH y a assisté.

Ordre du jour : – Approbation du procès-verbal de la dernière réunion – Comité de Pilotage des opérations en cours et programmation 2026 – Présentation du bilan d'activité du Syndicat Mixte 2020/2025 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Affectation du résultat de 2025 – Taux de cotisations et participations 2026 – Budget Primitif 2026 – Délégation de maîtrise d'ouvrage / convention de suivi et d'exécution des travaux à RIVIERES de Haute-Alsace pour les opérations 2026 : autorisation de signer les conventions – Acquisitions foncières – Divers.

La réunion a été précédée par une visite du chantier de la réfection du parapet aval du barrage d'Alfeld.

- le 17.02.2026 : Comité syndical de la Brigade Verte du Haut-Rhin.

M. l'Adjoint Michel SCHMITT y a assisté.

Ordre du jour 1<sup>er</sup> séance : – Approbation du Comité Syndical de la séance du 12 novembre 2025 – Résultat du Compte Financier Unique 2025 – Affectation des résultats du C. F. U. 2025 au Budget Primitif 2026 – Orientations budgétaires 2026 – Démoustication / tarification 2026 – Mouvements et évolution du personnel – Attribution de subventions 2026 – Bilan financier : surveillance des marchés de Noël de Colmar 2025 – Reconduction de la convention avec l'Aéroport de Colmar 2026.

Ordre du jour 2<sup>ème</sup> séance : – Approbation du Budget Primitif 2025 – Reconduction du régime indemnitaire des agents (RIFSEEP – IFSE) pour l'année 2026 – Divers (– Point sur l'évolution du statut du garde champêtre – Signature du protocole « arme longue – gibier blessé » – Calendrier du renouvellement du Comité Syndical et Bureau Exécutif – Mise à l'honneur de deux élus sortants / membre du Bureau Exécutif).

La cotisation des communes augmentera de 10 centimes/hectare/habitant.

- le 18.02.2026 : Comité Directeur du SMABVD.

Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER et M. Emmanuel HIRTH y ont assisté.

Ordre du Jour : – Compte administratif 2025 – Compte de gestion 2025 – Affectation des résultats 2025 – Budget primitif 2026 – Remboursement des frais d'affranchissement et de téléphonie fixe 2025 à la commune de Burnhaupt-le-Haut – Adhésion révocable à l'assurance chômage – Divers.

Le tarif d'assainissement va augmenter de 50 centimes/m<sup>3</sup> suite à une nouvelle taxe gérée par le syndicat.

Le bassin d'orage d'Aspach-Michelbach est terminé ; une étude pour un nouveau bassin doit être lancée.

- le 19.02.2026 et 26.02.2026:

- Réunion publique d'information sur le frelon à pattes jaunes en partenariat avec la commune d'Aspach-le-Bas.

Cette rencontre avait pour objectif d'informer la population sur la prolifération du frelon à pattes jaunes ainsi que sur les risques qu'il représente pour l'environnement, la biodiversité et la sécurité.

20 pièges supplémentaires seront achetés pour la commune.

- Réunion du Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de BURNHAUPT.

Mmes les Conseillères Claudia ROELLINGER et Fabienne FUCHS y ont assisté.

Ordre du jour : – Compte administratif 2025 – Compte de gestion 2025 – Affectation des résultats 2025 – Budget Primitif 2026 – Vente de la maison forestière (parcelle cadastrée section 24 n°336) et dissolution du Syndicat intercommunal de la maison forestière de Burnhaupt-le-Haut – Divers.

Faute de proposition d'achats, le prix de vente de la maison forestière a été revu à la baisse.

- le 28.02.2026 : Commission Culture à la CCTC.

Mme la Conseillère Marie LOEFFEL y a assisté.

Ordre du jour : – Sélection des talents artistiques amateurs du territoire en vue de l'édition 2026 de l'été buissonnier.

- le 01.03.2026 : Assemblée Générale de l'Association de Pêche de Schweighouse (APS).

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Accueil – Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 février 2025 – Rapport financier et réviseurs aux comptes – Rapport d'activités 2025 – Objectifs 2026 – Toutes personnes désirant intégrer le comité seront les bienvenues – Allocutions des invités – Points divers – Clôture de l'Assemblée.

L'association compte 36 membres. Le « Home » peut être utilisé par des particuliers ou des associations avec une participation de 100 €. 13 locations ont été enregistrées pour cette année.

Le programme des travaux pour 2026 prévoit la consolidation des berges de l'étang, le réaménagement du parking ainsi que la réfection de l'escalier de l'étang.

Le montant disponible fin 2025 est de 10 220 €.

### 13.2 – Rapports de commissions.

- le 18.11.2025 : **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction de 6 CU, 7 DP et 1PC.

Travaux : – **Atelier communal** : La plateforme de valorisation est terminée.

Divers : – L'entretien des massifs fleuris situés dans le virage face à la rue de Brignais est programmé.

- le 16.12.2025 : **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction de 2 CU, 2 DP et 2 PC.

- le 18.12.2025 : **Commission Consultative Communale des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) du corps d'Aspach/Schweighouse à Aspach-le-Bas.**

Ordre du jour : – Approbation C/R du 10/11/2024 – Effectif – Evolution du personnel – Evaluation 2025 du CPINI – Evolution du CPINI – Matériel – Travaux – Budget 2026 (– Investissements – Indemnisations et vacations) – Divers.

Le Centre de Première Intervention (CPI) d'Aspach/Schweighouse dispose d'un effectif de 20 sapeurs-pompiers.

Il est nécessaire de procéder au renouvellement complet des tenues et des casques, ainsi qu'au remplacement de deux appareils respiratoires isolants (ARI).

Dans un souci d'équité au sein de la gestion individuelle, un seuil minimal de 500 heures d'astreinte annuelle a été instauré pour prévenir toute disparité de traitement.

- le 21.01.2026 : **Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

- le 09.02.2026: **Commission Finances.**

Ordre du jour : – Préparation du budget 2025.

- le 24.02.2025 : **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction de 3 CU, 6 DP et 1PC.

Divers : – **Modernisation de l'éclairage – École élémentaire** Dans le cadre du remplacement des luminaires de la salle de classe, le devis de l'entreprise Start Elec a été retenu. Celui-ci porte sur la fourniture de 5 dalles LED pour un montant total de 931,20 € TTC. L'accord est donné pour signature dès que le vote du budget sera effectif.

#### **14. DIVERS.**

- Lecture des vœux de la commune de Brignais.

- Étude d'une demande de stage pour adulte dans le cadre de ce parcours de formation. M. le Maire recevra prochainement le postulant en mairie.

- M. le Maire présente le rapport d'évaluation du CPINI d'Aspach/Schweighouse.

- M. le Maire a présenté le rapport relatif à la création de la liaison cyclable reliant Aspach-Michelbach à Vieux-Thann.

- M. le Maire présente le rapport annuel d'activité 2025 :

- de l'ONF (Office Nationale des Forêts),
- du SDIS 68,
- du SMD (Syndicat Mixte de la Doller).

- Remerciements de MM. Joseph KRUGLER, Jean MULOT et Raymond LUDWIG pour la carte d'anniversaire reçue de la Commune à l'occasion de leur anniversaire.

#### **Tour de table**

- Mme Marie-Paule MORIN, Adjointe, a rendu compte de son entretien en sous-préfecture relatif au collectif gaz. Il ressort de cet échange qu'il est nécessaire de constituer une association. Cette structure juridique permettra d'engager une action en justice contre la société Antargaz si

aucune réponse satisfaisante n'est obtenue. Par ailleurs, Mme Fabienne FUCHS, conseillère, a exprimé son souhait de rejoindre le collectif en sa qualité de Présidente du Conseil de Fabrique.

- M. Michel SCHMITT, Adjoint au Maire, sollicite l'Amicale des Sapeurs-Pompiers concernant l'organisation d'une buvette à l'issue de la vente de bois prévue le vendredi 6 mars prochain. M. Emmanuel HIRTH, Conseiller municipal et Président de l'Amicale, répond favorablement à cette demande.

- Mme Fabienne Fuchs, Conseillère Municipale :

- **Nécrologie** : informe l'assemblée du décès de M. MULLER, auteur de l'ouvrage historique consacré à la commune de Schweighouse.
- **Rectificatif (Bulletin municipal)** : Une erreur a été signalée dans le *Heftla* de janvier (page 7, rubrique « Travaux »). Contrairement à ce qui est indiqué, le remplacement des éclairages néons par des LED n'a pas été réalisé par la commune, mais par l'Association de Gestion de la Salle des fêtes, qui en a également assuré le financement. De plus, elle déplore que la commission ayant travaillé sur le bulletin n'ait pas eu l'occasion de le relire avant sa parution, ce qui aurait permis d'éviter plusieurs erreurs.  
Réponse : Mme Laurence WEISS, adjointe, précise que les délais de publication étaient trop courts pour permettre une relecture collégiale avant l'envoi à l'impression.
- **Sortie de Noël au Parc de Wesserling**  
Mme Fuchs regrette que l'ensemble des membres du Conseil Municipal n'ait pas été sollicité pour accompagner les enfants lors de la sortie de Noël au Parc de Wesserling.  
Réponse : Mme Laurence WEISS, adjointe, informe que la municipalité a choisi de solliciter en priorité les conseillers disponibles pour cette manifestation les années précédentes.

- Pour clore cette dernière séance du mandat, M. le Maire a tenu à remercier l'ensemble de l'assemblée, adressant une reconnaissance particulière à ses adjoints, Laurence Weiss et Michel Schmitt. Il a salué l'implication des élus et le bilan des six années écoulées, clôturant ainsi un cycle démocratique dédié à l'intérêt général et au service des citoyens.

*« Mes chers collègues, chers amis,*

*Ce soir, alors que nous tenons notre dernier conseil municipal de ce mandat, je souhaite adresser un hommage particulier à ceux et celles qui ont décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections. Votre engagement au service de Schweighouse a été un atout précieux pour notre commune, et je tiens à vous exprimer toute ma reconnaissance pour ces années de travail, de réflexions et d'actions menées ensemble.*

*Chaque projet réalisé, chaque décision prise, chaque débat constructif a été marqué par votre présence et votre dévouement. Vous avez contribué à faire avancer notre village, à améliorer le quotidien de nos concitoyens, et à préparer l'avenir avec passion et détermination. Pour cela, je vous remercie du fond du cœur.*

*Je voudrais tout particulièrement saluer deux personnes qui ont été des piliers de notre équipe durant ces six années :*

- **Laurence**, mon adjointe à la communication. Ton dynamisme, ta créativité et ta disponibilité ont permis de renforcer le lien entre la mairie et les habitants. Grâce à toi, notre communication est devenue plus claire, plus moderne et plus proche des attentes de nos concitoyens. Merci pour ton investissement sans faille et pour ta capacité à toujours trouver les mots justes.
- **Michel**, mon omniprésent adjoint aux travaux. Ta disponibilité et ton expertise ont souvent été déterminants pour mener à bien les nombreux chantiers qui ont marqué ce mandat. Que ce soit pour les projets d'aménagement, les travaux de rénovation ou la gestion des infrastructures, ton engagement a été un atout majeur pour notre commune. Merci pour ta disponibilité et pour ton travail.

*À vous tous, je souhaite dire merci pour ces années de collaboration, de confiance et de partage. Votre héritage restera dans les réalisations concrètes que nous avons accomplies ensemble, mais aussi dans l'esprit de solidarité et de service public qui anime notre équipe.*

*Que cette nouvelle étape de votre vie soit aussi riche et épanouissante que celle que vous avez vécue à nos côtés. Sachez que la porte de la mairie, et la mienne (si toutefois je suis réélu ...), resteront toujours ouvertes pour vous.*

*Encore une fois, merci pour tout ce que vous avez apporté à Schweighouse et à notre équipe.*

*Merci »*

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.

La secrétaire de séance,  
Marie LOEFFEL

Le Maire,  
Bruno LEHMANN